

## **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

Figurant au cadastre de la manière suivante :

| Commune de SERNHAC |      |          |            |   |    |        |
|--------------------|------|----------|------------|---|----|--------|
| Section            | N°   | Lieudit  | Contenance |   |    | Nature |
| Pr. Let.           |      |          | ha         | a | ca |        |
| C                  | 2007 | LES PRES | 0          | 8 | 14 | TAB    |

Formant le lot N CINQ dudit lotissement SHON de 200 m<sup>2</sup>

Un procès-verbal de bornage a été établi par Monsieur SORIANO, géomètre-expert à NIMES, le 24 avril 2003.

Un plan dressé à la suite de ce procès-verbal est demeuré annexé à l'acte.

Tel que cet immeuble existe avec toutes ses dépendances, tous immeubles par destination qui en dépendent et tous droits y attachés, sans aucune exception, ni réserve.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Désignation de l'immeuble :</b>                                                                                                                                                                                                                                                |
| Sur la Commune de SERNHAC GARD, le bien consiste en un ensemble immobilier à usage d'habitation situé 5, lotissement le Clos des Vignes, lieudit Les Prés – 30210 SERNHAC, cadastré Section C n°2007 pour une superficie de 0 HA, 8 A, 14 CA, formant le lot n°5 du lotissement.  |
| <b>Surface :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Conformément au certificat de surface habitable établi par la société LOGISERVICES, le bien ci-dessus désigné a une superficie totale égale à 100.18 m2.                                                                                                                          |
| <b>Situation de l'immeuble :</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Il s'agit d'une maison à trois faces, exposée plein Sud, construite en 2004.<br>L'entrée se fait côté Nord.<br><br>La maison est située dans un lotissement du village de SERNHAC.<br><br>La maison est construite sur vide-sanitaire.<br>La maison est reliée au tout-à-l'égout. |
| <b>Conditions d'occupation :</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| La maison est actuellement occupée par Madame DEBOWSKI et ses enfants.                                                                                                                                                                                                            |

Sur la mise à prix de **76.000.00 €**

Saisie à l'encontre de :

**Monsieur DEBOWSKI Leszek Marek**

Né le 25.04.1971 à Wloclawek (Pologne), le 25.04.1971, militaire, demeurant 5 lotissement Clos des Vignes 30210 SERNHAC

**Madame AMALRIC Nathalie Huguette épouse DEBOWSKI**

Née le 10.05.1970 à Castres (Tarn), vendeuse, demeurant 5 lotissement Clos des Vignes 30210 SERNHAC

Aux requête, poursuites et diligences de :

CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 124.821.620 €, inscrite au RCS de PARIS, sous le numéro B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 rue de Madrid à PARIS (75384) CEDEX 08, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits, suite à absorption de sa Société fille, le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEEN.

Venant aux droit suite à la fusion par absorption du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEEN par le CREDIT IMMOBILIER DU SUD, la dissolution de ladite société, et la nouvelle dénomination commune : CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de **la SELARL GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

## **ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :**

### **EN VERTU :**

D'un acte notarié en date du 21.02.2005 contenant vente et prêt de Maître Marie Hélène LAURENS-LAMBOLEY, Notaire associé, titulaire d'un office notarial 1 place de la gare 30210 Remoulins,

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP PELERIAUX GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX CHEIKH BOUKAL , huissiers de justice à Nîmes 1 rue St Marc, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 18.06.2020.

### **A**

#### **Monsieur DEBOWSKI Leszek Marek**

Né le 25.04.1971 à Wloclawek (Pologne), le 25.04.1971, militaire, demeurant 5 lotissement Clos des Vignes 30210 Sernhac

#### **Madame AMALRIC Nathalie Huguette épouse DEBOWSKI**

Née le 10.05.1970 à Castres (Tarn), vendeuse, demeurant 5 lotissement Clos des Vignes 30210 Sernhac

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

|                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Décompte des sommes dues</b><br/> <b>M. DEBOWSKI Leszek ET Mme AMALRIC Nathalie</b><br/> <b>Prêt N°100000000199771</b><br/> <b>Arrêté au 08/01/2020, actualisé au 20/04/2020</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Prêt N°100000000199771                                                          |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Capital restant dû au 08/01/2020                                                | 69 996,44 €        |
| Solde débiteur au 08/01/2020                                                    | 10 282,18 €        |
| Indemnité d'exigibilité 7% prévue à l'acte                                      | 4 899,75 €         |
| Intérêts de retard du 09/01/2020 au 20/04/2020<br>au taux du prêt, soit 1,323 % | 299,71 €           |
| Intérêts de retard à compter du 21/04/2020<br>au taux du prêt, soit 1,323 %     | MÉMOIRE            |
| Frais de procédure à parfaire                                                   | MÉMOIRE            |
| <b>Total outre mémoire au 20/04/2020</b>                                        | <b>85 478,08 €</b> |

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 2, le 13.08.2020, volume S00033.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

**Jeudi 26 NOVEMBRE 2020 A 10H.**

### **DESIGNATION :**

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 09.07.2020 et les diagnostics techniques en date du 23.07.2020.

### **ORIGINE DE PROPRIETE :**

**Le bien sus décrit appartient à la Madame DEBOWSKI Nathalie Huguette née AMALRIC et à Monsieur DEBOWSKI Leszek Marek suivant acte reçu par Maître LAURENS-LAMBOLEY Marie Hélène, Notaire Associé à Remoulins (30210), le 21.02.2005, publié au 2ème bureau des Hypothèques de Nîmes, le 16.03.2006 vol.3004 P02 2005P2441.**

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: